

Rapport annuel d'activité de gestion des Milieux Aquatiques

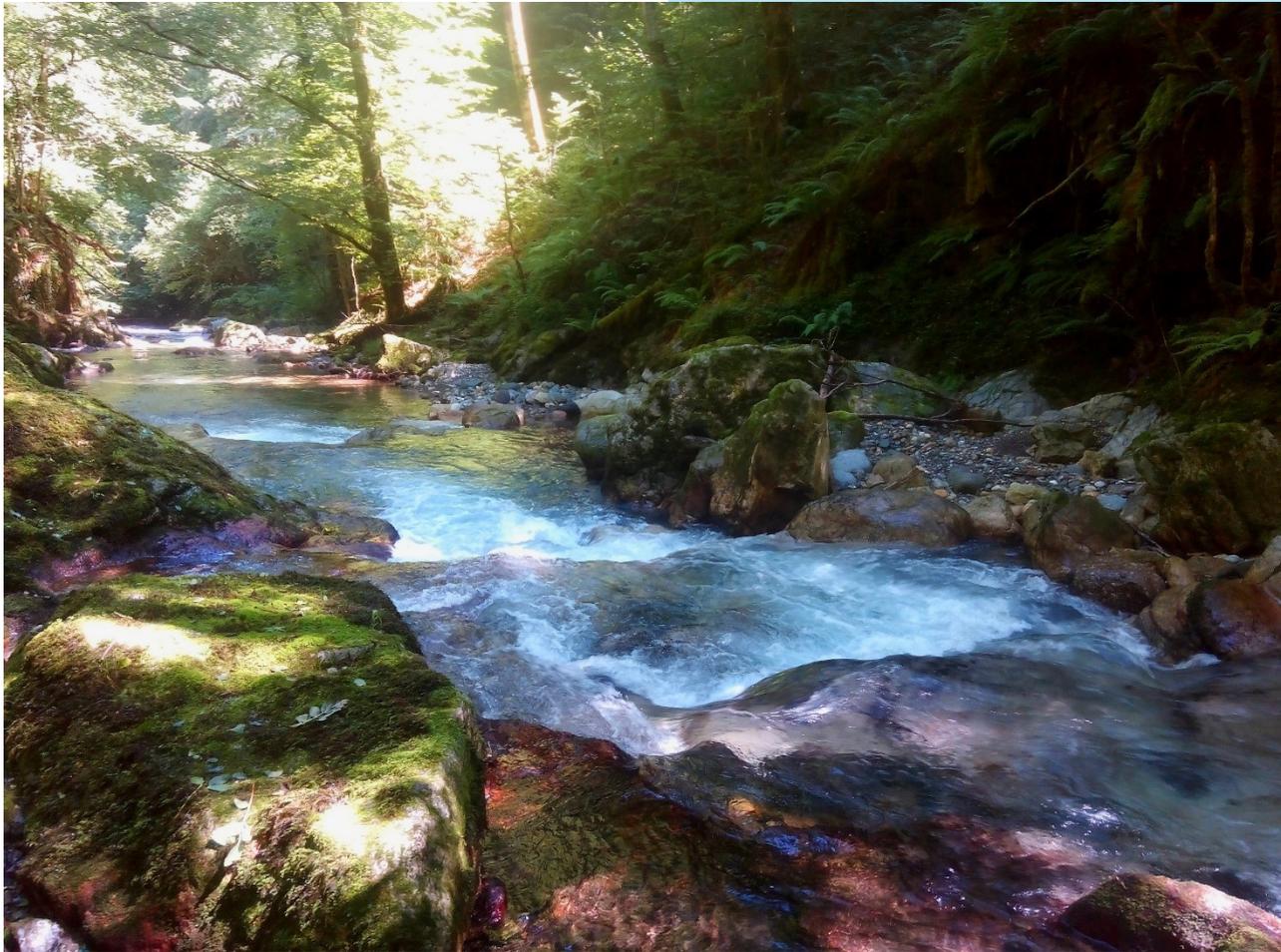


Table des matières

1.	Rappel des moyens techniques et humains en 2020 et du contexte d'intervention	3
1.1.	Moyens techniques et humains.....	3
1.2.	Contexte d'intervention	4
	Des disparités liées à la jeunesse du syndicat.....	4
	Changement d'équipe.....	4
	Crise sanitaire liée au COVID 19	5
2.	Bilan d'exécution des missions	5
2.1.	Suivi de l'état annuel des cours d'eau	5
	Suivi des cours d'eau dans le cadre du PPG Ger-Job.....	5
	Suivi des cours d'eau, hors du cadre du PPG.....	6
2.2.	Suivi de la réalisation des travaux	7
	Travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job.....	7
	Travaux hors cadre PPG	13
2.3.	Contacts avec les partenaires.....	15
	Animation et sensibilisation.....	15
	Partenaires techniques et financiers	15
	Communication	16
2.4.	Bilan des autres missions et objectifs de l'année.....	16
	Opérations diverses administratives.....	16
	Etude globale du bassin versant Garonne Amont (périmètre du SMGA).....	17
	Appel à Projet « restauration des zones humides »	18
	Candidature pour un Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention).....	19
	Inondations récurrentes sur les communes de Valentine et Labarthe-Rivière.....	19
	Suivi de différents projets.....	20
3.	Note de synthèse sur l'état des cours d'eau suivis au 31 décembre 2020	21
4.	Propositions d'orientations pour l'activité de l'année suivante.....	21
5.	Bilans financiers	22

1. Rappel des moyens techniques et humains en 2020 et du contexte d'intervention

Pour rappel le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA) a été créé par arrêté le 1^{er} septembre 2019 afin d'exercer la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) », compétence transférée par les 4 Communautés de Communes membres : Pyrénées Haut Garonnaises, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Neste Barousse.

Les délégués élus sont au nombre de 12 titulaires et 12 suppléants.

Le SMGA est composé de 173 communes, réparties sur les 4 Communautés de Communes adhérentes et 2 départements (carte du SMGA en annexe 1). La superficie couverte par son territoire est de près de 1 400 km² pour un périmètre qui s'étend de la Garonne amont du Plan d'Arem à Saint-Martory et englobe aussi les affluents suivants : la Pique, l'Ourse, le Ger et la Noue.

1.1. Moyens techniques et humains

L'équipe du SMGA s'est étoffée durant l'année de 2020, mais reste réduite au vu de son périmètre et des enjeux du territoire :

- Le SMGA a d'abord eu recours à un service de remplacement de secrétaire de mairie 2 jours semaines, puis 3 jours semaines à partir du mois de juillet. Une responsable administrative a pris ses fonctions à temps plein le 1^{er} octobre 2020.
- Une chargée de mission rivière a été mise à disposition du syndicat par la CCPHG à compter du 1^{er} janvier 2020, dans l'attente des formalités administratives pour son transfert au 1^{er} janvier 2021.
- Les agents d'insertion (4 au moment du transfert) qui composent la brigade verte ont été transférés au SMGA au 1^{er} Mai 2020. Cette équipe s'est ensuite étoffée avec le recrutement de 2 agents supplémentaires (ce qui représente 4,5 ETP).
- Le SMGA bénéficie au travers d'une convention avec les Jardins du Comminges d'un ETP dédié à l'encadrement de la brigade verte, intégrant une journée par semaine pour une mission de technicien de rivière sur le suivi du PPG Ger-Job. (0,25 ETP).
- Un Chargé de mission GEMAPI – Directeur, ingénieur, dont le poste comporte un fort volet de missions techniques a été recruté à temps plein au 1^{er} septembre 2020. Ayant œuvré à la mise en place de la structure, et au pilotage technique et administratif, il a pu dégager du temps pour les volets opérationnels (PAPI, GEMAPI, brigade verte et recrutements, ...).

La spécificité d'une petite structure telle que le SMGA, entièrement dédiée à la GEMAPI, est de pouvoir garantir une certaine polyvalence et porosité entre les missions des agents afin de faciliter le relai, ce qui représente un appui dans le cas d'un fort plan de charge.

La brigade verte assure la mise en œuvre du PPG en cours sur une partie du territoire (bassin versant du Ger et du Job). Cette dernière dispose de matériel spécifique (tronçonneuses, débroussailleuses, waders, treuil, etc.) et d'un utilitaire dédié à l'équipe avec une remorque. Ce Plan de gestion permet de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il a une durée initiale de 2017 à 2021, il est prévu de prolonger dans l'attente du nouveau Plan de Gestion global.

1.2. Contexte d'intervention

Des disparités liées à la jeunesse du syndicat

Un contexte d'intervention particulier, lié à la jeunesse de la structure, fait que les moyens humains et techniques, et les connaissances en matière de GEMAPI sont disparates sur le territoire :

- Des moyens humains disparates, avec une ingénieure à temps plein sur la CCPHG,
- Une équipe d'insertion et un technicien de rivière, encadrant pour le suivi du PPG Ger-Job sur le périmètre de la CCCGS. PPG en cours en 2021.
- De nombreux travaux post-crues 2013 ont été réalisés sur le périmètre de la CCPHG. A noter que la CCPHG a fait l'objet par le passé de nombreux travaux sur l'entretien ou la création d'ouvrage « type RTM » par les communes ou les communautés de communes du fait de la prépondérance des risques (liés à la protection du risque en contexte montagnard).
- Certaines communes de la CCNB ont également mené des travaux pour la création d'ouvrage de protection contre des inondations (Loures-Barousse, Izaourt).
- Concernant l'état des connaissances sur les différents territoires, il est inégal et essentiellement lié aux inondations.
 - o La CCPHG dispose de nombreuses études essentiellement liées au volet « risque » (hormis pour la Garonne)
 - o La CCNB dispose d'une étude globale structurante et d'un PPG (cependant, ce dernier n'a pas fait l'objet d'une programmation de travaux accompagnés d'une DIG sur l'Ourse).
 - o La CCCGS dispose d'une étude état des lieux structurante, qui a permis la rédaction du PPG et de quelques études plus ponctuelles (pour la gestion de zones humides)
 - o La 5C dispose de 3 études ponctuelles réalisées lors de la prise de compétence GEMAPI (sur les inondations récurrentes ou des grosses érosions de berges).
 - o A noter que l'axe Garonne est largement étudié, notamment par le SMEAG.

Ces disparités permettent d'expliquer les différences de degrés d'intervention du SMGA sur le territoire. Pour autant, le SMGA a cherché au cours de cette année 2020 à mener de petites opérations sur l'ensemble du territoire, dans l'attente d'une action harmonisée par la mise en place d'un PPG et d'un PAPI à l'échelle du SMGA.

Changement d'équipe

Elus :

Suite aux élections municipales et communautaires les représentants du syndicat ont été désignés par les conseillers communautaires.

M. Alain Fréchou (5C) a été réélu Président du SMGA le 8 septembre 2020, les Vice-Présidents sont, dans l'ordre, M. Claude Cau (CCPHG), M. David Gardelle (3CGS) et M. Yoan Rumeau (CCNB).

Employés :

Cette année est marquée par les différents recrutements et transferts de personnels déjà détaillés dans la partie « moyens techniques et humains ».

Crise sanitaire liée au COVID 19

La crise sanitaire mondiale a ralenti certaines démarches administratives, cependant il n'y a pas eu de fermeture de la structure. Les agents ont pu continuer à travailler en distanciel dans un premier temps, puis en présentiel assez rapidement.

La Brigade verte a repris les chantiers fin mai, à effectif réduit, puis en équipe complète en septembre.

2. Bilan d'exécution des missions

2.1. Suivi de l'état annuel des cours d'eau

Comme évoqué auparavant le SMGA ne dispose pas de plan de gestion sur l'ensemble de son périmètre. Par conséquent, le suivi est adapté à ce contexte particulier.

Suivi des cours d'eau dans le cadre du PPG Ger-Job.

Le suivi régulier des cours d'eau de ce périmètre est réalisé de façon continue par le technicien de rivière encadrant.

Ce travail sert de base pour l'établissement du programme de travaux, la définition des modalités d'interventions. Le programme de l'année 2020 a été établi dans la continuité des travaux des années passées en concertation entre le technicien de rivière encadrant et la chargée de mission rivière.

Certains points particuliers font l'objet d'une surveillance accrue, notamment des encoches d'érosions de berges, des atterrissements, des plantations récentes, des secteurs propices à la formation d'embâcles, des points propices aux dépôts sauvages etc. Ces points peuvent également faire l'objet de suivi photographiques spécifiques.



Figure 1 : photographie d'une érosion de berge sur le Ger à l'aval de Soueich.

Suivi des cours d'eau, hors du cadre du PPG.

Le suivi des autres cours d'eau du périmètre du SMGA n'est pas encadré par un PPG avec une programmation de travaux, c'est pourquoi le suivi est plus ponctuel.

Ce dernier s'appuie en grande partie sur des problématiques relayées par les maires, les riverains et les différents partenaires. Chaque problématique relayée fait l'objet d'une visite de terrain. Les suites à donner sont définies en Bureau. L'ensemble de ces visites sont compilées dans des bases de données qui seront prise en compte dans le cadre de l'étude globale. Cela servira de socle de connaissances pour la définition du futur PPG et du futur PAPI.

A noter que certaines visites font l'objet de la rédaction de rapports spécifiques (L-D Moulin de Linos à Estancarbon, Chaum/Fronsac, Valentine/Labarthe-Rivière, etc.). Cf. annexe 2.

Afin d'établir un programme de travaux d'enlèvement des embâcles, le SMGA a fait parvenir à l'ensemble des mairies un courrier qui définissait les critères des embâcles apparaissant comme prioritaires à traiter (pour des questions de sécurité des biens et des personnes). Chaque secteur remonté par les mairies a fait l'objet d'une visite spécifique afin de définir une campagne de travaux d'enlèvement d'embâcles.

A noter que les conditions météorologiques de l'hiver 2019-2020 (crue de décembre 2019, plusieurs épisodes de pluies importantes, des coups de vents) et de l'hiver 2020-2021, ont nécessité une surveillance accrue, notamment sur le volet gestion des embâcles.

Le SMGA s'appuie également sur des suivis réalisés par des structures partenaires, par exemple sur la Fédération de Pêche (concernant le suivi halieutique), mais aussi plus ponctuellement le suivi des sédiments réalisé dans le cadre la thèse sur la Garonne (sur la gestion du Plan d'Arem).



Figure 2 : Photographies de la crue de décembre 2020 (entre Labarthe-Rivière et Valentine / devant l'entreprise Lafforgue matériaux).

2.2. Suivi de la réalisation des travaux

Travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job

<i>Mètre linéaire de berges entretenues en 2020</i>	<i>5000 ml</i>
<i>Mètre linéaire de berges restaurées en 2020</i>	<i>8300 ml</i>
<i>Surface de zones humides entretenues en 2020</i>	<i>2435 m²</i>
<i>Surface de zones humides restaurées en 2020</i>	<i>1040 m²</i>

Figure 3 : tableau récapitulatif des travaux réalisés en 2020 dans le cadre du PPG Ger-Job

Pour rappel le SMGA a récupéré par transfert la brigade verte en mai 2020. Suite à la période de confinement, les travaux ont pu reprendre avec une équipe à effectif réduit (seulement 4 agents + l'encadrant) le 19 mai 2020.

Comme évoqué plus haut, la fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020 ont été marqués par plusieurs crues et surtout par des coups de vents importants alors que les sols étaient détrempés, ce qui a provoqué la chute de nombreux arbres. Par conséquent une grande partie du travail a été le traitement d'embâcles.

a) *Préserver / restaurer / améliorer les conditions d'écoulements et d'habitat en lit mineur ou d'échanges lit mineur – nappe d'accompagnement*

- **Entretien des berges et des accès par fauchage et/ou débroussaillage**

Les principaux sites concernés par l'entretien par fauchage sont :

- Le Resclause dans la traversée du villages d'Arguenos (bassin versant du Job) ;
- Le Bayech en amont d'Izaut-de-L'Hôtel et dans la traversée du village (bassin versant du Job) ;
- Les ruisseaux de la Lose et du Roussec en amont d'Encausse-les-Thermes à proximité des ponts notamment pour améliorer les conditions d'écoulements (bassin versant du Job) ;
- Fauchage du secteur le Grand Biarritz sur le Job à l'entrée d'Encausse-Les-Thermes ;
- Fauchage des berges du Job dans la traversée d'Encausse-les-Thermes ;
- Fauchage du secteur de la passerelle sur le Job à Izaut-de-L'Hôtel (pour améliorer la capacité hydraulique au droit de l'ouvrage) ;
- Débroussaillage de berges du ruisseau de l'Estelle (bassin versant du Job) pour améliorer la capacité hydraulique dans le secteur à enjeux (route et pont) ;
- Fauchage des banquettes alluvionnaires du Rossignol dans la traversée du village pour faciliter l'écoulement dans la traversée urbaine (bassin versant du Ger) ;

Les opérations d'entretien par fauchage ont lieu deux fois par an.

- **Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou dépérissants).**

Ces travaux consistent en la coupe sélectives d'arbres morts ou fortement penchés, et en l'abatage de gros peupliers, menaçants la stabilité des berges.

- **Traitement sélectif des embâcles et bois flottés**

Les embâcles traités sont des embâcles qui sont soit :

- à proximité d'enjeux
- trop volumineux et risquent d'obstruer la totalité de la rivière et, en cédant, de générer des dégâts
- la cause de grosses érosions de berges.

Les arbres sont coupés en tronçon d'1 mètre (et laissés aux propriétaires) afin que le bois éventuellement repris par les crues ne constitue pas un risque en reformant des embâcles.

- Traitement des embâcles situés dans les traversées de village, sur le Job dans la traversée d'Encausse-les-Thermes, sur le Ger dans la traversée de Soueich et en amont immédiat de Lespiteau, sur le Rossignol à Milhas.
- Traitement des embâcles situés à proximité d'habitations isolées (le moulin de Cabanac-Cazaux).
- Enlèvement des embâcles situés à proximité d'ouvrage :
 - o Plusieurs arbres en amont du seuil de la Bouche sur le Job,
 - o Des arbres situés à proximité d'ouvrages d'art : les ponts de franchissement de la Maoure, les ponts sur le Ger de la D5a+ et D5 (entre Aspet et Soueich), le pont de Giret (en amont d'Aspet), le pont de Razecueillé, le pont de l'Oule, la route le long du Soueil, etc.
- Le Ger entre Soueich et Lespiteau, doué d'une dynamique latérale importante, combiné à des épisodes de vents importants, a généré de nombreux embâcles sur le secteur. Ces derniers sont la cause d'érosions et donc de pertes importantes de prairies. De plus, dans certains secteurs, les érosions ont tellement progressé qu'il y a plusieurs secteurs où il n'y a plus de ripisylve.

Le plus gros embâcle qui obstruait en quasi-totalité le cours du Ger représentait un risque en cas de rupture. Ce dernier a été traité par une entreprise à l'aide d'une pelle mécanique. Cette même entreprise a enlevé les souches les plus importantes dans le secteur.

- De nombreux arbres sont tombés dans les gorges du Ger, dont certains avec le temps obstruent de plus en plus le cours d'eau en s'engraissant. Les gorges étant assez étroites, il était devenu urgent d'intervenir sur les embâcles les plus gênants afin de ne pas risquer de générer un bouchon total pouvant être dangereux en cas de rupture. Un passage a été fait sur l'ensemble des gorges afin d'identifier les embâcles à traiter (le travail a été fait depuis l'amont du pont de l'Oule, jusqu'au lieu-dit de la Henne-Morte).





Figure 4 : Enlèvement d'un embâcle à proximité d'un moulin (en aval de Cabanac-Cazaux)



Figure 5 : Avant / après de travaux d'enlèvement d'un embâcle au droit d'une érosion de berge sur le Ger



Figure 6 : travaux d'enlèvement d'embâcle sous-traité à l'entreprise Sopytrap.

Le ruisseau des Naudes sur sa partie « aval » était très encombré, ce qui provoque un engorgement et un colmatage du milieu. C'est pourquoi, les plus gros troncs et branches ont été dégagés. Cela a permis de rétablir un peu d'écoulement en vue de remobiliser naturellement la vase et les feuilles, mais aussi de faciliter la remontée des truites pour la période de fraie à venir.

- **Entretien des ouvrages par dévégétalisation**

La plupart des berges dans les traversées de village sont aménagées (ouvrage de soutènement de berge en pierres maçonnées, enrochements...). Ces ouvrages longitudinaux et un certain nombre de ponts font l'objet d'entretien par dévégétalisation.

Les secteurs traités cette année sont les suivants :

- Les murs des berges du Rossignol dans la traversée de Milhas (bassin versant du Ger) ;
- Les murs de berges du Job dans la traversée d'Izaut-de-L'Hôtel ;
- Le pont de Giret sur le Ger en amont d'Aspet ;
- Les murs de berges du Job à Encausse-les-Thermes ;
- Les ouvrages d'art situés sur le Bayech à Izaut-de-L'Hôtel ;



Figure 7 : photographies de murs de berges ayant fait l'objet d'un entretien par dévégétalisation à Encausse-Les-Thermes et à Milhas.

- **Restauration de la ripisylve si absente (plantation, bouturage, etc.)**

Localement nous pouvons constater l'absence de ripisylve, très souvent liée à de la dynamique latérale (érosion de berge) qui fait tomber les peupliers présents par le passé (accentuant du même coup le recul de la berge).

Ainsi plusieurs secteurs sur le Ger entre Soueich et Lespiteau ont fait l'objet de replantations :

- Secteur « Les Naudes », plantation de carex (170), de boutures de saules (32), de plants de saules (52) et de 3 aulnes.
- Secteur en amont du cimetière de Lespiteau spot 1, bouturage de saules (60), plantation de 212 pieds carex (soit 200 m²).
- Secteur en amont du cimetière de Lespiteau spot 2, plantation de 748 pieds de carex et de gougères (900 m²).
- Secteur en amont du cimetière de Lespiteau spot 3, plantation de 14 frênes et de 52 saules sur 200 m².
- Talus de berge au lieu-dit « Camarang » en aval de la pisciculture de Soueich, plantation de 7 saules, 27 cornouillers, 11 fusains, 6 noisetiers, 1 prunelier, 60 boutures de saules.



Figure 8 : Photographie avant et après plantation sur le Ger en amont du cimetière de Lespiteau.



Figure 9 : Photographies plantation le long du Ger dans le secteur les Naudes

- **Traitement sélectif de foyers d'essences indésirables**

Ces travaux visent à maintenir une pression sur les essences indésirables afin de limiter leur développement et leur propagation. Pour cela, il est prévu un arrachage systématique des pieds de buddleia et de renouée du japon (un à deux passages / an selon les secteurs).

Les secteurs traités sont essentiellement les zones urbanisées (qui sont propices au développement de ces plantes, développement lié au manque de concurrence avec les espèces locales).

Les secteurs traités sont les traversées les communes d'Encausse-Les-Thermes, Izaut-de-L'Hôtel, Milhas, mais aussi à proximité de ponts et de routes.

Le traitement des foyers d'essence indésirables est également réalisé de façon systématique, lors de la préparation de secteur de plantation (essentiellement trois secteurs pour l'année 2020, situé sur le Ger entre Soueich et Lespiteau).



Figure 10 : photographies avant/ après des travaux de traitement de foyers de plantes invasives (buddleia et renouée du japon) sur la commune de Milhas.

b) *Travaux visant à préserver/ restaurer les espaces tampons et leur fonctionnement hydraulique*

- **Restauration / entretien de chenaux de crue**

Dans l'objectif de favoriser la mobilité du Ger dans des secteurs préférentiels, l'équipe a procédé à la réouverture d'un ancien bras de crue (dans le secteur des Naudes) en enlevant les arbres et souches qui l'obstruaient.

- **Traitement sélectif de la végétation alluviales des bancs**

Dans l'objectif de favoriser la mobilité latérale et de favoriser le transit sédimentaire, des atterrissements (sur le Ger et le Job en amont de Lespiteau) ont fait l'objet de travaux de dévégétalisation (par arrachage des arbustes, dessouchage). Ces travaux ont été réalisés par la brigade verte avec l'aide d'une entreprise équipée d'une pelle mécanique.



Figure 11 : photographies avant/ après de travaux de dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger en amont de Lespiteau.

- **Suppression / traitement des dépôts / décharges situés dans l'espace de mobilité**

Quelques jours ont été dédiés aux ramassages de déchets le long des cours d'eau. Les traversées des villages d'Encausse-les-Thermes, de Milhas, d'Izaut-de-L'Hôtel et les proximités de certains ponts ont été traitées.

- **Restauration / Entretien de Zones humides**

L'objectif des travaux sur les zones humides était principalement de limiter leurs fermetures par l'arrachage de plantes invasives (essentiellement de la Renouée du Japon).



Figure 12 : photographie des travaux d'arrachage de renouées du Japon dans une zone humide située le long du Ger (secteur les Naudes à Soueich).

Travaux hors cadre PPG

Ces travaux concernent des opérations d'enlèvement d'embâcles qui représentent un risque concernant la sécurité des biens et des personnes (embâcles à proximité de secteurs à enjeux), en dehors du bassin versant du Ger et du Job et par conséquent sur des communes non couvertes par une DIG. C'est pourquoi, chaque secteur de travaux a fait l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'eau et d'une DIG spécifique. L'obtention des accords de passage avec les propriétaires riverains a demandé du temps et de l'investissement.

Ces deux opérations nécessitaient l'intervention de tracteur de débardage, 3 entreprises ont été consultées pour chaque chantier.

Deux secteurs ont été traités :

- La Pique en amont de Salles-et-Pratviel (entre le camping et le pont de Salles-et-Pratviel).

5 embâcles ont été traités. Les troncs ont été laissés en arrière des anciens merlons de curage qui fond digue, à disposition des propriétaires qui se chargent de les évacuer. Les branches ont été broyées sur place.

- La Noue en amont et dans la traversée de la commune d'Aulon.

Traitement de 8 embâcles. Les troncs ont été laissés à la disposition des propriétaires et les branches ont été évacuées.



Figure 13 : photographies avant/ après de travaux d'enlèvement d'embâcles sur la Pique un peu en amont de la commune de Salles-et-Pratviel.



Figure 14 : photographie avant / après de travaux d'enlèvement d'embâcles sur la Pique en aval du camping sur la commune de Salles-et-Pratviel.



Figure 15 : photographies d'embâcles sur la Noue, dans la traversée d'Aulon

2.3. Contacts avec les partenaires

Animation et sensibilisation

Dans un rôle d'animation et de sensibilisation la chargée de mission rivière s'est rendue sur le terrain pour apporter des conseils techniques auprès des propriétaires riverains et des collectivités (mise en relation de mairies avec les Catezh, recommandations pour mener des travaux en rivière en limitant au maximum l'impact sur le milieu, explication de la réglementation en matière d'entretien des cours d'eau, aide au remplissage des dossiers de déclaration de loi sur l'eau et des dossiers Natura 2000 préalables à ces travaux en rivière, etc.). La liste des principaux entretiens est en annexe 3 du présent rapport.

Partenaires techniques et financiers

Pour sa première année, le syndicat a souhaité rencontrer différents partenaires afin d'échanger autour des enjeux liés aux cours d'eau et de l'opportunité de mettre en place des synergies communes (notamment dans le cadre des futurs outils PPG et PAPI).

Les partenaires rencontrés sont :

- La Fédération de Pêches
- Le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)
- Les amis du Ger et du Job
- Les communautés de communes
- Nature en Occitanie (NEO)
- L'Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées (AREMIP)
- Les services Eau et forêt et le service risque de la Direction Départementale des Territoire (DDT)
- Le service Restauration des Terrains de Montagne (RTM), service de l'Office National des Forêt).

- Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées
- Le Conseil Départemental, dans le cadre du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA).

Communication

- Suivi de la formation pour la mise à jour des actualités du site internet et rédactions d'articles
- Participation à une mini conférence de presse pour faire connaître le syndicat
- Participation au film concernant le projet de restauration des zones d'expansions de crue et de mobilité sur le bassin versant amont de la Pique.



Figure 16 : photographie du tournage du film réalisé dans le cadre des futurs travaux de restauration des zones d'expansion de crues.

2.4. Bilan des autres missions et objectifs de l'année

Opérations diverses administratives

- Préparation des dossiers de demandes de subventions

Les demandes de subventions concernent les points suivants :

- Le Plan Pluriannuel de Gestion du Ger-Job
 - Les missions de suivi annuel des cours d'eau du périmètre du SMGA
 - L'étude globale
- Participation à la définition du cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, participant à une ébauche de la doctrine d'intervention du SMGA, concernant les points suivants :

- Les ouvrages liés à la gestion du risque dans le domaine torrentiel.
 - Les ouvrages (latéraux, transversaux)
 - Les canaux
 - Les érosions de berges
 - Travail sur les canaux
- Tâches administratives diverses :
 - Veilles réglementaires
 - Aide des riverains et mairies à la rédaction des dossiers de Loi sur l'Eau
 - Participation et préparation des réunions de bureau, des comités syndicaux, participation à la vie du syndicat
 - Le SMGA a candidaté à l'appel à projets « Renaturation des cours d'eau » lancé par l'Entente pour l'Eau

Etude globale du bassin versant Garonne Amont (périmètre du SMGA)

Préparation, rédaction et lancement d'un marché de prestations intellectuelles concernant une « Etude d'état des lieux et de diagnostic pour la mise en place d'un programme de gestion globale du bassin versant de la Garonne amont (sur le périmètre du SMGA) ».

Ce syndicat étant très jeune et la gestion des cours d'eau disparate par le passé, le degré de connaissance est inégal sur le territoire. C'est pourquoi le syndicat a décidé de lancer une étude d'état de lieux et de diagnostic globale du territoire afin d'harmoniser la connaissance sur le territoire et de définir un programme de gestion sur le long terme. Ce dernier sera décliné dans un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau et dans un second temps, dans un Programme d'Action de Prévention des Inondations.

L'étude est composée d'une tranche ferme qui s'articule en 3 grandes phases :

- 1^{ère} phase : État des lieux et diagnostic comprenant : une analyse hydrologique et hydraulique, une analyse hydromorphologique, une analyse de l'état des milieux naturels, un inventaire et une caractérisation des ouvrages, un inventaire des aménagements et des enjeux qui permet d'aboutir au diagnostic de l'état actuel.
- 2^{ème} phase : Définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau comprenant : la hiérarchisation des enjeux du territoire et la définition des objectifs de gestion des cours d'eau qui seront compilés dans des scénarios de gestion.
- 3^{ème} phase : Élaboration du programme de gestion sur le long terme comprenant l'élaboration d'un programme d'aménagements, d'un Plan Pluriannuel de Gestion des rivières du SMGA et l'élaboration des DIG.

Une tranche optionnelle est intégrée qui a pour objectif d'évaluer l'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du territoire afin d'aider les élus à la prise de décision sur le volet inondation.

Le périmètre d'étude concerne l'ensemble du périmètre du Syndicat Mixte Garonne Amont pour tout ce qui relève du recensement et de la synthèse de la connaissance. En revanche l'étude plus pointue avec le parcours de terrain ne concerne que les portions de masses d'eau.

Le travail de la chargée de mission rivière a consisté :

- A la rédaction des pièces administratives (publicité, AE, CCAP, DPGF, sous-détails des prix)
- A la rédaction du cahier des charges et de ses annexes avec l'aide des différents partenaires techniques.
- Au lancement de la consultation

Le SMGA n'a reçu aucune offre dans les délais, c'est pourquoi au vu de la conjoncture (étude très spécifique, période sanitaire particulière) et pour ne pas perdre de temps (et surtout se retrouver dans la même situation), le syndicat a souhaité utiliser l'article R2122 du code de la Commande Publique « L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en ne modifiant pas les conditions initiales du marché, avec un bureau d'études agréé ce qui est requis. ».

Le syndicat s'est donc rapproché du bureau d'étude EGIS, qui a rendu une offre de qualité, conforme aux attentes et au cahier des charges.

La notification se fera en début d'année.

Appel à Projet « restauration des Zones Humides »

Le SMGA, avec l'aide de l'association Nature en Occitanie, a candidaté à l'appel à projets « restauration des zones humides » lancé par l'entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne (composée de l'Etat, des Régions Nouvelles-Aquitaine et Occitanie et du Comité de bassin, avec l'appui de l'agence de l'eau Adour-Garonne).

La pré-candidature ayant été retenue, le SMGA a mené des investigations de terrain avec l'appui de l'association NEO, afin de définir un programme de restauration et de monter le dossier financier et administratif.

Le secteur retenu pour cet appel à projet est un réseau de zones humides sur le bassin versant du Ger. Ces 9 sites feront l'objet de travaux de restauration de diverses natures qui s'étaleront sur 4 ans :

- Suppression de remblais en zone humide
- Gestion des espèces invasives (balsamine de l'Himalaya, Buddleia, etc.).
- Coupe sélective de ligneux (pour la réouverture de certains milieux)
- Résorber les dépôts sauvages
- Aménagement de franchissement de zones humides (notamment dans les secteurs d'exploitation forestière)
- Restauration par gyrobroyage
- Diminution de la divagation du bétail dans les zones humides
- Suppression de contraintes latérales (pour faciliter la connexion de la zone humide au cours d'eau)

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- Mener une action pilote de restauration de zones humides par le SMGA et valoriser ce type de démarche.

- Participer à la l'amélioration du fonctionnement hydrologique du Ger.
- Renforcer des services des zones humides en faveur d'une agriculture durable.
- Améliorer la qualité de l'eau.
- Améliorer les fonctions écologiques des zones humides
- Développer en synergie la valeur patrimoniale des milieux et les loisirs par l'éco-tourisme.
- Amorcer la gestion des zones humides sur le long terme



Figure 17 : photographie d'un criquet ensanglanté, observé lors des prospections des zones humides sur le Ger dans le cadre de l'Appel à Projet « Restauration des zones humides ».

Candidature pour un Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention)

Afin d'accompagner la lettre d'intention au PAPI d'intention, le SMGA a rédigé une note d'intention pour appuyer sa candidature, lettre communiquée à l'ensemble des partenaires.

Le dossier de candidature a été envoyé fin décembre.

Une fois le préfet de bassin désigné, le SMGA disposera d'un an pour déposer le programme du PAPI d'Intention afin de le soumettre à la labellisation.

Le SMGA a fait le choix de rédiger son PAPI d'intention en régie, en s'appuyant sur les rendus de l'étude globale menée en parallèle.

La chargée de mission rivière a participé à cette démarche, notamment en contribuant aux rencontres de présentation de cette démarche aux différents acteurs du territoire, indispensables pour engager une concertation sur le sujet. L'appui a été important aussi pour le recensement des problématiques, des besoins et de la consolidation des connaissances dans les domaines des risques.

Inondations récurrentes sur les communes de Valentine et Labarthe-Rivière

Avant le transfert de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges avait sous-traité une étude concernant les problématiques d'inondations récurrentes

(plusieurs fois par an) sur un quartier de la commune de Valentine. Cette étude s'intitule « Pré-étude hydraulique des inondations récurrentes sur la commune de Valentine ».

Cette première étude a mis en avant que les problématiques d'inondations étaient multiples (sous-dimensionnement du pluvial, anomalie dans les pentes des fossés, imperméabilisation de sols, etc.), mais surtout qu'il fallait étendre l'étude à l'aval de la commune de Labarthe-Rivière, pour mieux comprendre le phénomène.

C'est pourquoi une étude complémentaire a été sous-traitée, intitulée « Etude complémentaire des inondations récurrentes sur la commune de Valentine ». Cette dernière a mis en avant que le ruisseau des bains (affluent du Rieutord) est également une cause de ces inondations.

Ainsi, le SMGA a organisé plusieurs réunions afin de coordonner l'intervention des différentes structures et que chacune d'elle au regard de ses compétences puissent améliorer les problématiques identifiées (détail dans l'annexe 2).



Figure 18 : photographie inondation de Valentine en décembre 2019.

Suivi de différents projets

Le SMGA est associé à plusieurs projets :

- Suivi de la Thèse sur le fonctionnement de la dynamique hydro-sédimentaire de la Garonne amont, en cours.
- Suivi et participation à plusieurs réunions de travail concernant l'élaboration du Projet de Territoire Garonne Amont, porté par le Conseil Départemental.
- Suivi de Comité de Pilotage et Technique, concernant l'arasement du Seuil de Caubous.
- Suivi et participation à la démarche « Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risque de Montages (STePRIM) » portée par la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.
- Suivi des différentes instances liées aux différents sites Natura 2000.
- Participation à des entretiens sur les RETEX réalisés par des universitaires
- Suivi de l'étude de modernisation de la ligne SNCF Montréjeau – Luchon
- Etc.

3. Note de synthèse sur l'état des cours d'eau suivis au 31 décembre 2020

L'année 2020 a été consacrée à la mise en place des nouvelles fonctionnalités du syndicat ainsi qu'au lancement des études « PPG » et « vulnérabilité ». L'année 2021 sera celle du suivi des études précédemment lancées qui demanderont une grande concertation et interaction avec les acteurs locaux.

Pour rappel le SMGA, du fait de sa jeunesse, a une gestion des cours d'eau disparate (ce qui est lié à l'existence ou non de PPG).

Ainsi le suivi des cours d'eau n'est pas le même sur l'ensemble du territoire.

Concernant le bassin versant du Ger, ce dernier, depuis plusieurs années, fait l'objet de travaux de restauration sur sa partie amont. Pour l'année 2021 il apparaît nécessaire de se concentrer plus sur la partie « aval » concernant les travaux de restauration (notamment sur un affluent de rive droite : le ruisseau de Saint-Paul).

Cette année a été marquée par une période hivernale avec des épisodes de pluies importants et surtout de gros épisodes vents, ce qui a provoqué la chute de nombreux arbres, se traduisant par la formation de nombreux embâcles sur l'ensemble du territoire.

Les pluies violentes ont également été à l'origine d'inondations localisées (communes de Labarthe-Rivière, Valentine, Antignac, Ore) ou d'autres phénomènes type engrèvement d'ouvrage de correction torrentiel sur les ruisseaux du Picoun, de Sainte-Christine, ou l'accentuation d'érosion de berges sur le Ger et le Job en amont de Lespiteau, le Ger à Pointis-Inard, l'Ourse à Sost.

L'étiage sur la Garonne a été sévère et relativement précoce (juin) sur le territoire, lié au faible stock de neige, combiné à un été sec (NB. Le mois de juillet a été le plus sec sur la chronique des 60 dernières années).

Sur les affluents de la Garonne, en revanche, le bilan des étiages est assez contrasté. Le Ger à Aspet n'a pas trop souffert, de même pour la Noue.

Il est important de noter que vu l'installation récente du SMGA, et la nécessité d'étendre et homogénéiser la gestion sur l'ensemble du territoire, la mise en place d'un PPG global et d'une action coordonnée visera à améliorer ses points.

4. Propositions d'orientations pour l'activité de l'année suivante

Les orientations de l'activité pour l'année 2021 sont dans la continuité de cette année. Les principales missions seront :

- Le suivi de l'étude globale qui démarrera début février 2021.
- La participation à l'élaboration du dossier du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'Intention

- L'animation et le suivi des actions et travaux programmés dans le cadre de l'appel à projets « Restauration des Zones humides » sur le bassin versant du Ger.
- Participation à l'établissement du programme de travaux et suivi des travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job, en collaboration avec le technicien de rivière encadrant.
- Suivi des cours d'eau du SMGA et appui, conseils, animation et sensibilisation auprès des collectivités locales, des acteurs locaux et des riverains.
- Suivi technique et administratif des travaux d'urgences d'enlèvement d'embâcles représentant un risque pour les biens et les personnes.
- Suivi administratif et financier liés aux missions du poste.

5. Bilans financiers

Le budget 2020 en fonctionnement est le premier budget d'exercice du SMGA, réalisé partiellement, son ébauche ayant été difficile à réaliser compte tenu des incertitudes. Ainsi il a été réalisé à 34.55 % en fonctionnement et les investissements ont été décalés dans le temps.

Cette différence s'explique par différents facteurs.

Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour **améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement** ; cela est donc passé par :

- une mutualisation des postes administratifs et techniques sur le début de l'année en utilisant les compétences en interne des Communautés de Communes membres (mise à disposition d'une ingénieure par la CC Pyrénées Haut Garonnaises et d'une responsable administrative à 40% par la CC Cœur et Coteaux du Comminges) ;

- un renforcement du volet insertion et de l'encadrement de la brigade verte, reprise au 1^{er} mai 2020 qui a porté ses fruits en 2020 (résultats positifs tant sur la réalisation des chantiers que les sorties prévisibles en 2021 du chantier d'insertion) ;

- un renforcement de l'effectif pour aider à la mise en place de la structure, au lancement de l'étude globale, aux réponses à 2 appels à projets et à la préparation de la candidature au PAPI d'intention ;

- un accompagnement transversal avec 2 prestataires « Les Jardins du Comminges » et « Afidel ».

Budget GEMAPI	
Missions	<p><u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) • Conseils, études, interventions d'urgence • Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) • Appels à Projets • Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI • Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion
Effectifs au 01/01/21	<p>3 agents dont 3 permanents 3 ETP</p> <p>6 agents en insertion (CDDI) 4.5 ETP</p> <p>Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>

CA prévisionnel Fonctionnement 2020	515 000 € <i>Excédent à reporter de 179 610,63 €</i>
CA prévisionnel Investissement 2020	180 000 € <i>Excédent à reporter de 34 712,54 €</i>
Propositions Fonctionnement 2021	889 560,63 €
Propositions Investissement 2021	573 712,54 €

Figure 19 : présentation synthétique du SMGA et de son budget GEMAPI - extrait du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire